

Le comité de moralité publique de Drummondville 1951-1959

Mathieu Lapointe

Number 123, 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/79582ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lapointe, M. (2015). Le comité de moralité publique de Drummondville : 1951-1959. *Cap-aux-Diamants*, (123), 27–31.

LE COMITÉ DE MORALITÉ PUBLIQUE DE DRUMMONDVILLE 1951-1959

par Mathieu Lapointe

Au début des années 1950, la bataille pour nettoyer Montréal de la corruption, de la prostitution et du jeu fait rage. Les réformateurs accusent la police et les plus hautes autorités municipales de s'être faits les complices du crime organisé. La métropole, selon l'avocat Pacifique Plante, serait « sous le règne de la pègre ». À la suite des révélations de ce célèbre justicier dans le quotidien *Le Devoir*, un Comité de moralité publique des citoyens de Montréal (CMP) est formé en mars 1950 afin d'obtenir et de soutenir une enquête publique visant à aller au fond des choses. L'enquête Caron, instituée par la Cour supérieure, commence en septembre et se prolongera jusqu'en avril 1953.

Mais très tôt l'enquête rencontre des difficultés majeures. Comme elle n'a pas été créée par le gouvernement provincial, elle ne dispose pas des ressources financières d'une véritable commission royale. Au bout de quelques mois, il n'y a plus assez d'argent pour payer les sténographes, qui se mettent en grève. Et les autorités tant municipales que provinciales, qui voient l'enquête d'un mauvais œil, se font tirer l'oreille. Les partisans de l'enquête, représentés par le CMP, devront faire une collecte, avec l'aide du *Devoir*, pour demander aux citoyens eux-mêmes d'en assurer le financement. Cet effort se concentre d'abord à Montréal et dans sa région, mais très vite il s'élargit à l'ensemble du Québec par le biais des réseaux d'associations catholiques et nationales. Les militants montréalais font valoir aux citoyens des autres régions qu'avec la migration de la jeunesse vers Montréal, l'immoralité régnant dans



Les directeurs du Comité de moralité publique de Montréal dont Pax Plante, Jean Drapeau, François-Albert Anger et J-Z. Léon Patenaude (seconde rangée à partir de la droite). Ce dernier aura de nombreux échanges avec le Comité de moralité de Drummondville. (Centre de recherche Lionel-Groulx, P51/t1,3).

la métropole menace de « démoraliser » la nation tout entière. Dans ses efforts, le CMP trouvera dans la région de Drummondville un terreau particulièrement fertile. Comme l'ont souligné les historiens Yvan Rousseau et François Guérard, depuis le XIX^e siècle, la région du Centre-du-Québec a été particulièrement réceptive aux mouvements de tempérance et de prohibition de l'alcool. Depuis 1911, les comités de Drummond et de Nicolet ont des règlements de prohibition s'appliquant aux zones rurales, votés par référendum en vertu de la loi Scott de 1878. Et la ville même de Nicolet, siège de l'évêché, applique le régime sec pendant

une bonne partie du XX^e siècle. Au début des années 1950, plusieurs s'inquiètent, à Drummondville comme ailleurs au pays, de l'augmentation importante de la consommation d'alcool par habitant. Au Canada, elle aurait doublé pendant la Seconde Guerre mondiale, comme le nombre des permis d'alcool. Et cette « marée montante » s'est poursuivie sans relâche dans l'après-guerre. Rien, donc, pour remettre en question la pertinence de la campagne de tempérance lancée par les évêques de la province en 1938. On s'inquiète aussi de l'augmentation d'un nouveau type d'établissements, les grills, qui se multiplient à cette époque au

Québec comme partout en Amérique du Nord. Les reproches qu'on leur fait sont nombreux : statut légal mal défini, insalubrité, mauvaise surveillance, irrespect des heures d'ouverture et de la Loi des liqueurs alcooliques. Dans les pires cas, selon leurs détracteurs, ces endroits se-

Cette situation semble nouvelle dans la région, car le sociologue Everett C. Hughes avait noté, en 1943, l'absence à Drummondville de salles de danse ou d'endroits publics où jeunes hommes et jeunes femmes pourraient boire ensemble, phénomène qu'il attribuait à la résistance

de Québec, René Chaloult, réclame à l'Assemblée législative leur interdiction dans toute la province (*Le Devoir*, 7 mars 1951). Alors que l'enquête Caron est suspendue par de l'obstruction judiciaire, le CMP de Montréal offre son aide à la campagne de tempérance relancée par M^{gr} Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, en novembre 1951.

Ce sont pourtant les moralistes de Drummondville qui, dès septembre 1951, contactent ceux de Montréal par l'intermédiaire des ligues du Sacré-Cœur (lettre signée Bernard Bourassa), avec le projet de « fonder un comité de moralité indépendant de la ligue et d'autres organisations pour n'en compromettre aucune tout en ayant l'appui de toutes ». Le secrétariat des ligues suggère aux Drummondvillois de suivre l'exemple du CMP montréalais qui leur envoie, dès le début d'octobre, son dynamique secrétaire-trésorier Jules-Zénon-Léon Patenaude pour rencontrer les militants et les aider à fonder une équipe régionale. Il reviendra le mois suivant prononcer des conférences, marquant les débuts publics d'une collaboration qui se poursuivra pendant quelques années. Les archives du CMP donnent à penser que de toutes les équipes régionales qu'il comptera, celle de Drummond sera la plus active et la plus autonome.

Quelques mois avant ces premiers contacts, le curé Edgar Laforest, fondateur de la paroisse ouvrière de Saint-Simon, était intervenu au conseil de comté de Drummond pour empêcher la tenue d'un vote visant à abroger le règlement de prohibition dans les zones rurales (*La Parole*, 15 mars 1951). Pourtant le nom du curé n'apparaît pas dans les documents concernant le Comité de moralité de Drummondville, même si certains de ses membres, tel son secrétaire, le ferblantier Alphonse Ferland, habitent dans cette paroisse. Que le curé y exerce ou non une influence discrète, le mouvement drummondvillois sera, comme celui de Montréal, dirigé par des laïcs, contrairement aux croisades moralisatrices d'antan. Par ailleurs, ces laïcs sont souvent engagés dans des groupes

En avant les BONS !

APPEL PRESSANT A TOUS : PERRES et MERRES de FAMILLE, JEUNES GENS soucieux du bonheur et de la PAIX des foyers !

LES BONS ne doivent pas demeurer les BRAS CROISES !

LE GRILL le grand ennemi des familles, doit cesser ses RAVAGES !

LE GRILL l'école de l'alcoolisme chez nous, et de tant de HONTES a trop détruit de BONHEURS !

LE GRILL qui apprend aux BONS JEUNES GENS à boire, parce qu'il est permis; parce qu'il est chic, a assez fait pleurer de MAMANS !

LES BON CITOYENS de Drummondville s'unissent pour demander la SEPARATION des DEUX SEXES dans les Grills, salles d'hôtels où l'on vend des boissons alcooliques.

Les VENDEURS se MOQUENT de la loi, et les BONS citoyens ne peuvent la faire observer.

On accepte par CENTAINES CHAQUE JOURS les jeunes de MOINS DE VINGT ANS ! MALGRÉ LA LOI !

On garde les grandes banquettes le long du mur où s'entassent les JEUNES, malgré la LOI !

On vend des boissons à ceux qui sont à demi-IVRES, malgré la loi !

On ferme les établissements après les heures fixées, malgré la LOI ! SEUL le Conseil de Ville peut faire respecter la LOI. SEUL il peut tenter des poursuites...

UN SEUL REMÈDE EFFICACE... DES SALLES SÉPARÉES pour chaque sexes: une pour les HOMMES, une pour les FEMMES !

La LOI empêche les femmes d'entrer dans les TAVERNES... par respect pour leur DIGNITÉ !

POURQUOI EST-ELLE avec l'homme au Grill CENT FOIS plus dangereux que la TAVERNE ? PARCE QU'IL a de l'argent à gagner... des FEMMES à SALIR !

Le Conseil de Ville peut agir. Il peut obtenir un règlement séparant les deux sexes dans les Grills et les CLUBS, parce que la LOI des LIQUEURS respecte ses volontés.

Les BONS n'ont jamais parlé. Ils se LEVENT MAINTENANT et demandent l'appui de TOUTES LES BONNES VOLONTÉS !

LES GRILLS sont entrés chez nous en CACHETTES ! IL FAUT qu'ils cessent leurs RAVAGES !

Avec la MAJORITÉ des citoyens, nous obtiendront une mesure aussi sage ! Il faut signer les REQUÊTES ! Il faut la faire SIGNER ! Il faut vous renseigner ! Il faut AGIR !

IL FAUT le respect de la DIGNITÉ de la femme partout, surtout AU GRILL et au CLUB, les deux en endroits les plus dangereux ! LIEUX MAUDITS où la femme a appris à BOIRE !

DECROISSONS-NOUS les bras et AGISSONS ! ARRETONS le flot grandissant de l'alcool, en train de TUER notre jeunesse, notre nation !

Si les MILLIERS de DOLLARS laissés chaque semaine dans les GRILLS et les CLUBS servaient à des oeuvres utiles, notre ville serait la plus prospère de TOUTES !

POUR L'HONNEUR de la femme, pour le bonheur des familles, pour la prospérité de notre ville... GUERRE à mort aux GRILLS et aux CLUBS !

DEBOUT les BONS ! C'est le TEMPS d'agir !

Le Comité de Moralité de Drummondville

En avant les bons!, affiche du Comité de moralité de Drummondville. (Fonds du Comité de moralité publique, BANQ, Montréal, CLG47/J,7).

raient des lieux de prostitution et de trafic de drogue, détenus par la pègre. Plus souvent, on les présente comme des endroits où les hommes, les femmes et la jeunesse vont boire ensemble en dehors des heures des repas et sans surveillance, parfois avec de la danse en prime, multipliant les occasions « d'immoralité ».

active du curé. Peut-être la nouveauté est-elle particulièrement choquante à Drummond, mais partout au Québec, comme ailleurs en Occident, on s'inquiète des nouveaux loisirs commercialisés de la jeunesse, qui tranchent avec l'atmosphère plus austère d'avant-guerre. Les grills suscitent une telle inquiétude que le député du comté

nationaux et catholiques comme la Société Saint-Jean-Baptiste, les ligues du Sacré-Cœur et les cercles Lacordaire. Entre le comité de Montréal et celui de Drummondville se tissent des liens d'entraide et même d'amitié. Le CMP mont-



BARIL, Antonio
siège No 2, quartier ouest

Antonio Baril, conseiller municipal de Drummondville. (1910-1999). (*La Parole*, 28 janvier 1954).

réalais fournit à son « équipe du comté de Drummond » des conseils stratégiques et juridiques, des conférenciers et même un soutien logistique, en imprimant du matériel de propagande. Même si le comité de Drummond jouit d'une grande liberté d'action, ses officiers sont nommés et révoqués par l'exécutif montréalais – toujours sur proposition du comité local –, pour assurer la sécurité et éviter les infiltrations. Car le comité montréalais, par ses liens avec l'Ordre de Jacques-Cartier, bénéficie d'un réseau d'information très étendu.

En retour, le CMP espère obtenir un appui financier pour l'enquête montréalaise,

surtout dans les moments difficiles. Cette association permet aux deux groupes d'augmenter leur visibilité et leurs effectifs. À la fin de 1952, le CMP se vantera de compter « près de 400 membres dans la région du comté de Drummond ». Il affirmera également que 8 000 citoyens de la région ont signé « une pétition populaire en faveur du règlement soumis au conseil de Drummondville » (*L'Action civique*, décembre 1952-janvier 1953).

Le Comité de moralité de Drummondville privilégie en effet l'approche réglementaire, en parallèle avec une mobilisation sociale, pour combattre la menace morale que constituent à ses yeux les grills. S'inspirant de l'exemple de Mégantic, qui a adopté un règlement séparant les sexes dans les débits de boisson, il va tenter de pousser le conseil municipal à voter un règlement ayant le même effet.

Mais les élus municipaux et les adversaires de la campagne de tempérance ne se laissent pas faire. Leur opposition ouverte ou voilée se manifestera notamment par une « procédurite » aigüe. Lorsque le Comité de moralité fait sa première requête au conseil, en mars 1952, plusieurs mettent en doute le droit qu'aurait la ville d'intervenir dans ces questions. Les élus ter-

giversent, trouvant toutes sortes de raisons formelles de remettre à plus tard l'examen de la requête, et ce, jusqu'au 1^{er} mai. Car la Loi des liqueurs alcooliques spécifie que si une municipalité désire effectuer des changements dans l'attribution des permis par règlement avant cette date à laquelle ceux-ci sont attribués et renouvelés (*La Parole*, 27 mars 1952).

Les adversaires de ce resserrement réglementaire ne tardent pas à se manifester. Au début d'avril 1952, la Chambre de commerce se déclare unanimement en faveur du *statu quo* et prédit un désastre si l'on ne conservait que les permis de la classe C, en

supprimant ceux de la classe A, comme le demande le Comité de moralité. Certains membres affirment que cela reviendrait à faire « disparaître tous les grills, tavernes, clubs et même les licences d'épicerie », ce qui « placerait Drummondville dans une classe unique non seulement au Québec, mais dans le Canada tout entier », privant la ville « d'un commerce reconnu partout comme légitime ». On met même en doute la validité de la pétition présentée au conseil en alléguant que les 2 500 signatures qu'elle compte alors auraient été obtenues par des moyens fallacieux (*La Parole*, 10 avril 1952).

Quelques jours plus tard, lorsque la motion des moralistes est débattue au conseil municipal, le maire Antoine Biron exprime son opposition. Il invite même une personnalité médiatique bien connue, Gérard Delage, alors administrateur de l'Association des hôteliers de la province de Québec, à s'adresser à l'assemblée. Celui-ci juge illégal le projet de règlement et prédit qu'il nuira à la réputation de Drummondville et à son économie, en plus de favoriser l'ouverture de débits clandestins, que les gens de la région appellent « petits canots ». Alors que les hôteliers, d'après lui, « ne veulent qu'une chose : opérer légalement, selon l'ordre public et les bonnes mœurs » (*La Parole*, 17 avril 1952).

L'inspecteur d'écoles A. Heg. Tremblay, qui prend la parole au nom du Comité de moralité, n'est pas de cet avis. Après avoir participé pendant une quinzaine d'années à des campagnes de moralité avec les ligues du Sacré-Cœur, il affirme que la police des liqueurs est une comédie, sous l'emprise absolue de la politique. Elle n'empêche pas les jeunes hommes et filles de moins de vingt ans d'être admis dans les grills et les clubs. D'ailleurs, les « p'tits canots » pourraient, selon lui, être éradiqués s'ils n'étaient pas protégés par les politiciens. « On dépense des millions pour construire des écoles et l'on ne fait rien contre les écoles d'alcoolisme et de débauche », déplore-t-il.

Certains croient, au contraire, qu'en cette matière, tout est justement affaire d'éducation. De mauvaise humeur, un avocat

répond à Tremblay : « Peut-être que si nous avions un meilleur inspecteur d'écoles, il y aurait moins de jeunes pour aller se perdre dans les grills »! La séance se termine en maintenant le *statu quo*, même si le débat continue à agiter les tribunes libres dans les semaines suivantes (*La Parole*, du 10 avril au 8 mai 1952).

D'abord un peu découragés par cet échec, les moralistes reviendront à la charge à plusieurs reprises dans les années suivantes, parfois avec l'aide de leurs homologues montréalais. Dès la fin de l'année 1952, J.-Z.-Léon Patenaude revient deux fois à Drummondville, et l'une de ces assemblées est « radiodiffusée par le poste CFDA de Victoriaville ». Il est alors accompagné par le père oblat Laurent Tremblay, frère du président du CMP, qui souligne l'avidité des tenanciers et le devoir des autorités municipales de protéger la jeunesse, s'attirant des applaudissements nourris (*L'Action civique*, décembre 1952). Le mouvement prend visiblement de l'ampleur et le maire admet maintenant la légalité du règlement proposé. Mais en le votant, s'inquiète-t-il apparemment, ne risquerait-on pas de pousser « les femmes et les filles » vers les clubs, ce qui serait un « désastre » à cause du manque de surveillance dans ces établissements?

Le Comité de moralité a un autre adversaire de taille : la presse. *La Parole*, principal hebdomadaire à couvrir l'actualité locale, ne porte visiblement pas ce mouvement dans son cœur, l'accablant de remarques narquoises et parsemant de commentaires éditoriaux ses comptes rendus des séances du conseil. Se faisant la voix du « gros bon sens » et de la tolérance morale, le journal choisit par exemple de publier, quelques jours après l'assemblée radiodiffusée du Comité de moralité, une longue réflexion favorable à l'alcool, où l'on apprend, entre autres, que ce n'est pas lui « qui rend violent, paillard ou querelleur, [mais que] ce sont les violents, les paillards et les querelleurs qui se révèlent, à l'occasion, par l'alcool ». Autrement dit, il ne fait que révéler des tares qui autrement resteraient cachées (*La Parole*, 11 décembre 1952). En février 1954, un vent de changement



Jean-Berchmans Michaud, médecin et maire de Drummondville de 1954 à 1956. (Ville de Drummondville).

souffle à l'hôtel de ville, avec l'élection d'un maire, le D' Jean-Berchmans Michaud, et de sept nouveaux conseillers sur huit (*La Parole*, 4 février 1954). L'un des amis du comité, le jeune industriel Antonio Baril (1910-1999), compte parmi les élus. Tous les espoirs sont donc permis, d'autant que le maire fait des déclarations encourageantes (lettre d'Alphonse Ferland à J.-Z.-Léon Patenaude). L'échevin Baril ne tarde pas à représenter en séance spéciale du conseil, le 15 mars

1954, le règlement qui avait été soumis sous l'ancienne administration (*La Parole*, 18 mars 1954). Cela fait bondir *La Parole*, qui affirme que l'échevin désire la fermeture complète des grills et des clubs sociaux, « restrictions drastiques » qui ferait de Drummondville un « cas [...] unique » dans la province de Québec. Mais il semble que le projet de restriction avortera encore une fois. La semaine suivante, à sa séance régulière, devant une « foule considérable » qui s'était déplacée pour

l'occasion, le conseil se contenta de lire des lettres de désapprobation d'associations de commerçants et, malgré les protestations de l'assistance qui s'impatientait, repoussa la question délicate si tard qu'on n'a pu l'aborder (*La Parole*, 25 mars 1954). Apparemment, cette affaire embarrassante fut encore renvoyée aux calendes grecques, puisque l'année suivante, vers la même date, l'échevin Baril revenait à la charge avec de nouveaux amendements, se voyant reprocher par *La Parole* son « zèle particulier à ce point de vue-là » (*La Parole*, 17 et 31 mars 1955). Le tableau bien incomplet de ce débat qu'on brosse ici mériterait d'être approfondi, notamment par des recherches dans les archives municipales de Drummondville. De larges pans de l'histoire des luttes de tempérance et de prohibition dans la région au XX^e siècle restent encore à écrire. Cependant, les débats fascinants déclenchés par cette question controversée, qui a amené des citoyens à s'exprimer sur des thèmes comme les comportements et les aspirations de la jeunesse et des femmes, le droit au plaisir, les « danses modernes » et la pertinence de la répression en matière de moralité, donnent l'impression que les années 1950 sont une période charnière. À la fin de la décennie, d'ailleurs, le commerce de l'alcool semble en passe d'être libéralisé dans les zones rurales de la région, avec l'abolition vers 1959 des règlements de prohibition dans les comtés de Drummond et de Nicolet (*La Parole*, 11 juin 1959).

Avec la victoire graduelle du libéralisme moral, le militantisme du Comité de moralité de Drummondville, bien qu'animé d'un souci sincère de la jeunesse et d'une inquiétude compréhensible vis-à-vis des abus d'alcool, deviendra, avec ses accents paternalistes et parfois hystériques, une curiosité historique un peu ringarde.

Mathieu Lapointe est historien et auteur de *Nettoyer Montréal : les campagnes de moralité publique, 1940-1954* (Septentrion, 2014).



Façade de l'hôtel de ville de Drummondville, vers 1950. (Fonds Réal Garneau; P101, Société d'histoire de Drummond).

Texte de la pétition présentée au conseil municipal de Drummondville en mars 1952 et publiée dans *La Parole* le 3 avril 1952 :

« Considérant que les salles d'hôtels, appelées communément grills, ainsi que les clubs où l'on vend des boissons alcooliques aux deux sexes réunis, ont toujours été des endroits dangereux pour la jeunesse où elle va apprendre à boire;

Considérant que bon nombre d'hommes et de jeunes gens se font un malin plaisir à faire boire les femmes et les jeunes filles dans des buts inavouables.

Considérant que les salles d'hôtels, appelées grills, et les clubs sont des endroits plus dangereux pour la vertu et la dignité de la femme que la taverne d'où elle est exclue;

Nous soussignés, prions vivement le Conseil municipal de Drummondville d'imiter en partie l'exemple sage et courageux des Conseillers de la ville de Mégantic et de poser un règlement municipal exigeant dans les hôtels et les clubs, des salles absolument séparées pour chaque sexe où doit se faire la vente des boissons alcooliques, sous peine de voir révoquer le permis de l'hôtelier ou du propriétaire de club.

Une exception sera faite pour les véritables salles à manger des hôtels entre midi et deux heures et entre six et huit heures de l'après-midi.

Ainsi la liberté de chaque consommateur sera respectée et les graves dangers mentionnés plus haut seront éliminés en très grande partie. Et nous continuerons à réclamer énergiquement. »

Pour en savoir plus :

Cet article se fonde sur le dépouillement des archives du Comité de moralité publique de Montréal (BAnQ, Vieux-Montréal) et sur des recherches ponctuelles dans l'hebdomadaire *La Parole*, guidées notamment par la riche base de données en histoire régionale « Centre-du-Québec » élaborée par Claude Bellavance et Yvan Rousseau, du CIEQ : <http://cdq.cieq.ca>

Craig Heron, *Booze : a Distilled History*. Toronto, Between the Lines, 2003, p. 315-316.

Paul-Émile Gingras, *Marée montante!* Montréal, Fédération générale des ligues du Sacré-Cœur, 1950.

Everett Cherrington Hughes, *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press, 1983 [1943], p. 201 (Coll. « Midway Reprints »).

Mathieu Lapointe, *Nettoyer Montréal : les campagnes de moralité publique, 1940-1954*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, p. 260-262.

Y. Rousseau et F. Guérard, chap. 7 de C. Bellavance, J. Roy et Y. Rousseau, (dirs.). *Histoire du Centre-du-Québec*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, p. 338-339. (Coll. « Les régions du Québec »).